

### 1- Informations pratiques

Toutes les informations sur vos droits sont consultables sur le site [www.cnieg.fr](http://www.cnieg.fr) dans l'espace «Réglementation applicable aux particuliers». Vous y trouverez notamment l'ensemble des informations concernant l'invalidité : les conditions d'ouverture de droit à pension, le mode de calcul de la pension, les cas de révision, les démarches à effectuer...

Pour prendre en compte votre situation d'Invalidité suite à la décision du Service Général de la Médecine de Conseil et de Contrôle ( SGMCC), nous vous demandons de :

- nous transmettre les documents nécessaires à la gestion de votre dossier
- de contrôler et mettre à jour vos informations personnelles.

Connectez-vous à votre espace personnel Mon compte pour effectuer l'ensemble de vos demandes. Si vous n'avez pas de compte, nous vous invitons à créer un compte dès à présent.

### 2- Pièces justificatives obligatoires à joindre à votre demande

- votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- la copie de votre dernier bulletin de salaire

Selon votre situation :

- la copie de votre livret de famille (pages des parents et des enfants) ou l'acte de naissance des enfants avec filiation et en cas d'adoption simple ou plénière, la copie des jugements
- la copie des notifications d'attribution des autres rentes ou pensions dont vous êtes titulaire et copie du dernier bulletin de paiement
- la copie de votre jugement de tutelle/curatelle

### 3- Comment transmettre vos documents ?

- Par internet, [www.cnieg.fr](http://www.cnieg.fr) :  
dans votre espace Mon compte/Mes services/« Transmettre un document »
- Par courrier à l'adresse indiquée en bas de page CNIEG CS 60415 44204 NANTES CEDEX 2